

# Pour un nouveau paradigme environnemental

Carlo Thelen, chef économiste de la Chambre de commerce

Depuis des années déjà, les consommateurs peuvent bénéficier de maintes subventions et primes écologiques, par exemple lors de l'acquisition de voitures, de réfrigérateurs, de logements ou de leur rénovation et, depuis peu, de quadricycles électriques.

L'octroi de ces aides publiques est lié au respect de certains critères écologiques. L'objectif affiché de cette politique est de favoriser des gestes de consommation éco-compatibles. Or, ces aides visant à influencer les comportements d'achat ont également un coût important pour le contribuable.

Au-delà de considérations purement économiques, il est nécessaire, dans le contexte d'une situation structurellement déficitaire du budget de l'Etat, qu'une analyse «coût-efficacité» de cette politique, dont l'objectif est certes louable, soit menée. Une radiographie des subsides et aides en matière environnementale, et donc un inventaire exhaustif de ces transferts, devraient permettre de conclure si ces instruments remplissent leurs objectifs et si, le cas échéant, d'autres outils ne seraient pas aptes à conduire à des résultats comparables en matière d'éco-compatibilité tout en faisant baisser le coût à charge de la collectivité.

Ainsi, n'écartons pas d'emblée des instruments tels que la réglementation ou le malus fiscal. Dans le contexte de la promotion de produits «vertueux» en matière environnementale, il pourrait notamment s'avérer utile d'introduire des valeurs limites pour des produits ou technologies correspondant à un standard écologique élevé, défini au

préalable sur base d'une analyse comparative et en concertation avec les opérateurs économiques concernés.

Le choix des consommateurs devrait par la suite être dirigé vers les produits de qualité concernés, et ce afin de réduire de manière générale l'impact environnemental des biens consommés. Le produit «durable» doit devenir le choix de référence du consommateur.

Si, malgré tout, ce dernier optait pour un produit sous-optimal, il pourrait, le cas échéant, être tenu de s'acquitter d'un malus fiscal; un genre de taxe écologique qui viserait à inclure, dans le prix de vente, les effets environnementaux négatifs (consommation électrique excessive, émissions importantes, etc.) afin que ce prix reflète véritablement le coût réel du bien écologiquement sous-efficace.

Afin qu'un instrument tel que le malus fiscal garde son caractère correctif ou dissuasif, une neutralisation de son coût dans l'échelle mobile des salaires s'impose naturellement

## Substitution salubre

Il s'agirait d'un changement de paradigme par rapport à la politique actuelle des subsides, qui montre certes des résultats positifs en termes de changement de comportement, mais qui comporte aussi un coût budgétaire significatif.

Ce changement de paradigme pourrait s'appliquer notamment dans le contexte des voitures particulières, de certains appareils électroménagers, de logements, etc.

Le fait de subsidier massivement, et sur un

laps de temps conséquent, certains produits qui, pourtant, sont dotés d'un standard écologique élevé, ne véhicule guère les bons messages au consommateur.

Ce dernier fait ses choix notamment en fonction du prix et il suffirait qu'un subside soit discontinu pour que le choix se porte potentiellement vers un autre produit peut-être moins onéreux, mais également moins éco-compatible.

L'argument dominant pour le consommateur est souvent l'argument du prix: il ne se demande pas nécessairement pourquoi un produit est moins onéreux que son prix réel ou théorique, mais il porte son choix vers ce produit parce qu'il est moins cher.

Les aspects en relation avec l'éco-compatibilité et avec le coût relatif au cycle de vie du produit sont largement écartés du choix de consommation.

Il faudrait faire en sorte que le consommateur choisisse un bien donné à cause de ses caractéristiques environnementales, et non pas en fonction d'un prix d'acquisition artificiellement plus bas.

Afin de le guider dans cette approche, la mise en œuvre progressive d'un système d'incitation via un malus fiscal échelonné selon les caractéristiques environnementales des produits, peut être imaginée.

Le fait d'éviter un comportement



Carlo Thelen

Photo: Didier Sylvestre

contraire aux enjeux du développement durable est toujours préférable à un subside au bénéfice d'un comportement durable, voire de bon citoyen.

La durabilité doit guider les choix de production et de consommation si la société veut atteindre un développement durable.

Les entreprises sont déjà appelées, dans leurs choix d'investissements, à faire appel aux «meilleures techniques disponibles».

Il ne s'agirait, dès lors, que d'étendre cette politique également aux ménages.